

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

23 OCTOBRE 2015

Présent(s) :

Colette FABRON, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Jean-Charles GUIRAN, Michel GUILLOT, Michèle BORFIGA, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBARD, Georges BRUN.

Représenté(s) :

Alexandra BASSISTY par Éric BARALE,
Jean-Marie EMERIC par Michèle BORFIGA,
Jean-Jacques ALBERT par Jean-Paul RAPUC,
Geneviève CERAGIOLI par Georges BRUN,
Anne-Marie FULCONIS par Christophe BORELLI,
Nathalie JACQUOT par Isabelle LOMBARD,

Absent(s) :

M. Éric BARALE a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 19 octobre 2015 par courrier à leur domicile.

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 19 septembre 2015

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

154. AMÉNAGEMENT FORESTIER 2014/2033 – Approbation du programme

Dans le cadre de l'entretien des forêts communales soumises au régime forestier et sur une période de 20 années, l'ONF propose à la commune un programme de travaux forestiers permettant de définir une ligne de conduite sur les diverses interventions à venir.

Pour ce faire, ce dernier propose un dossier d'aménagement synthétique à approuver en conseil municipal.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

155. DON D'ŒUVRES D'ART – Modification de la délibération n° 140 du 19/06/2015

Par délibérations n° 140 du 19 juin 2015, le conseil municipal avait approuvé le don de tableaux à la commune. Cependant, il convient d'indiquer que le donateur est Jacqueline VARAUD et non VAUTARD.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

156. IMMEUBLE « LE HAMEAU DES SOURCES » - Protocole d'accord d'entretien des escaliers

En contrepartie du maintien à l'usage public, la copropriété de l'immeuble «Le Hameau des sources » a demandé à la commune d'assurer l'entretien des escaliers d'accès.

Ainsi, un protocole d'accord est signé pour une période de 30 ans qui présente les modalités et obligations des parties.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

157. ASSOCIATION DES MAIRES DE France – Appel aux dons pour les sinistrés des Alpes-Maritimes

Suite aux inondations de début octobre qui ont frappé le département, l'association des Maires de France a lancé un appel aux dons à toutes les communes. Ces dons vont permettre de subvenir aux financements des produits de premières nécessités.

La commune de St Étienne de Tinée attribue une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

158. MANDAT SPÉCIAL – Congrès des Maires à Paris

Pour ce 98^{ème} Congrès des Maires qui se déroulera du 17 au 19 novembre 2015 à Paris, organisé par l'Association des Maires des A.M. où le thème retenu cette année est : Faisons cause commune.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 23.10.2015

Le Maire propose d'organiser un déplacement sur Paris afin de participer aux débats et ateliers programmés relatifs aux missions de services publics qui leur incombent. Les frais engagés par les Élus qui y participent seront remboursés.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

159. BUDGET GÉNÉRAL – Décision modificative n° 3

Modification des inscriptions :

Section fonctionnement : + 140 000 € en dépenses de personnel ; - 140 000 € en dépenses frais divers

Section investissement : + 3000 € en dépenses pour les travaux de la chapelle St Érige ; - 3000 € pour les dépenses en travaux divers.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

160. RECEVEUR MUNICIPAL – Attribution d'une indemnité de conseil 2014-2015

Attribution d'une indemnité de confection des documents budgétaires au receveur municipal et une indemnité de conseil.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

161. Avis de principe favorable à la passation d'un bail emphytéotique, d'une durée de 99 ans, avec un organisme de protection des espaces naturels

Par délibération du 5 décembre 2014, le conseil municipal avait délibéré pour donner un avis de principe favorable à la passation d'un bail emphytéotique, d'une durée de 99 ans, avec un organisme de protection des espaces naturels pour compenser les deux espèces protégées impactées : *Ranunculus parnassifolius* et *Berardia subacaulis* par les travaux de réalisation du télésiège Haute-Plane.

Une demande de modification du dossier de demande de dérogation de destruction des espèces protégées s'avère nécessaire pour compenser également l'espèce *Primevère marginée*.

Une nouvelle station botanique a été identifiée et il est demandé de confier ces zones à un organisme de protection et de conservation des espaces naturels, par le biais d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 99 ans.

Le conseil municipal donne un avis de principe favorable à la passation de ce bail, sous réserve que le Préfet des Alpes-Maritimes autorise par arrêté préfectoral la destruction des espèces protégées pour la réalisation des travaux en vue de la construction du TSD Haute Plane.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

LE MAIRE,

Colette FABRON.

